

## **Modification des modalités d'organisation des Assemblées Générales en raison du Covid-19**

Compte tenu de la situation exceptionnelle relative à la pandémie Covid-19 et, conformément à l'arrêté royal n°4 du 9 avril 2020 portant des dispositions diverses en matière de droit des sociétés dans le cadre de la lutte contre cette pandémie, il a été décidé de modifier les modalités d'organisation des Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire du mardi 12 mai 2020 à 14h30.

### **Assemblées sans présence physique des actionnaires avec retransmission vidéo**

Les nouvelles modalités sont précisées dans la convocation mise à jour et accessible à l'adresse suivante: <http://www.solvac.be/gouvernance/assemblees-generales/>.

Les Assemblées Générales se tiendront sans la présence physique des actionnaires, mais elles seront diffusées en direct sur le site Internet de Solvac en format audio (webcast) à l'attention des actionnaires.

Cette diffusion ne permettra pas de voter en direct. Les actionnaires pourront uniquement voter à distance avant les Assemblées Générales, par correspondance ou en donnant une procuration à Solvac (ou une personne désignée par son conseil d'administration).

### **Exercice du droit de vote**

Les formulaires de vote par correspondance et de procuration sont disponibles à l'adresse suivante: <http://www.solvac.be/gouvernance/assemblees-generales/>.

Il n'y a aucun changement en ce qui concerne les points à l'ordre du jour et les propositions de résolutions.

Pour les actionnaires qui auraient envoyé une procuration valablement complétée, avec des instructions de vote, au bénéfice d'un tiers, les votes ou abstentions exprimés dans cette procuration seront pris en compte, sans que le mandataire ne doive être présent ou que l'actionnaire ne doive compléter un formulaire additionnel.

En ce qui concerne les actionnaires qui n'ont pas encore envoyé de formulaire de vote ou de procuration à la date du présent communiqué, nous leur demandons d'utiliser uniquement les formulaires mis à jour disponibles à l'adresse mentionnée ci-dessus.

### **Droit de poser des questions**

Les actionnaires restent bien entendu autorisés à poser des questions, mais uniquement par écrit avant les Assemblées Générales, par courrier postal ordinaire ou par courrier électronique à l'adresse [ag.solvac@solvac.be](mailto:ag.solvac@solvac.be). Il sera répondu oralement à ces questions lors des Assemblées Générales qui seront diffusées comme indiqué ci-dessus. Il ne sera pas possible de poser des questions pendant le webcast.

**Les formulaires de procuration, de vote par correspondance et les questions relatives aux points à l'ordre du jour doivent parvenir à Solvac au plus tard le vendredi 8 mai 2020.**

## Modalités pratiques relatives au webcast

Comme indiqué ci-dessus, les actionnaires pourront suivre les Assemblées Générales sur internet via un webcast. Toutes les informations pratiques pour accéder à ce webcast sont disponibles sur le site de Solvac SA [www.solvac.be](http://www.solvac.be)

*Les informations demandées aux actionnaires pour accéder à la retransmission vidéo des Assemblées constituent des « données à caractère personnel » concernant les actionnaires et seront traitées par Solvac, agissant en tant que responsable du traitement. A cette fin, Solvac s'appuie sur son intérêt légitime à gérer et sécuriser la retransmission vidéo dont question ci-dessus et ne conservera les données à caractère personnel des actionnaires que jusqu'à la prochaine Assemblée. Solvac traitera les données à caractère personnel des actionnaires conformément à sa Politique relative à la Vie Privée, disponible en ligne via le lien suivant : <http://www.solvac.be/politique-de-confidentialite>*

*Cette retransmission vidéo ne doit pas être interprétée comme une offre, une invitation à offrir ou une sollicitation, ni comme un conseil ou une recommandation d'acheter, de souscrire, d'émettre ou de vendre des titres Solvac.*

*Dit persbericht is ook in het Nederlands beschikbaar - This press release is also available in English*

**Solvac** est une société anonyme de droit belge fondée en 1983 et cotée en bourse sur Euronext Bruxelles sous le code ISIN BE0003545531 (**SOLV**). Ses actifs consistent exclusivement en une participation de plus de 30 % dans le capital de Solvay SA. Ses titres sont exclusivement nominatifs. Ils peuvent être détenus librement par des personnes physiques ou, moyennant agrément du Conseil d'Administration, par des personnes morales ou assimilées aux conditions reprises dans sa politique d'agrément. Au 31 décembre 2019, sa capitalisation boursière s'élevait à 2,5 milliards EUR.

Pour plus d'information, nous vous invitons à contacter:

### **SOLVAC S.A.**

Rue des Champs Elysées, 43

B-1050 Bruxelles

Tél. : +32/2/639 66 30

Fax : +32/2/639 66 31

Mail : [investor.relations@solvac.be](mailto:investor.relations@solvac.be)